

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :
23/03/2023Nombre de conseillers
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Séance du 29 mars 2023 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés avec pouvoir : M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. Sylvain VOCORET et Mme CHALMEAU Elodie a donné pouvoir à M. GIRAUDON Thibaut

Secrétaire de séance : Mme Vanina CHALMEAU.

N° 2023-09 : Budget commune – Vote du compte administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

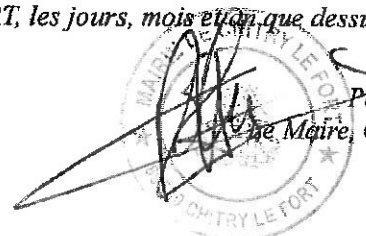
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par l'ordonnateur M. Christian BOULEY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

Puis le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,
La première adjointe, Mme Sylvie DUMESNIL, assure la présidence.LE CONSEIL MUNICIPAL,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- APPROUVE les différents comptes,
- APPROUVE le compte administratif de l'année 2022 de la Commune qui s'établit comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2022	277 025,10	395 158,35	57 046,88	145 103,78	334 071,98	540 262,13
Résultats reportés 2021		121 371,32	96 204,26			151 470,12
TOTAUX	277 025,10	516 529,67	153 251,14	145 103,78	430 276,24	661 633,45
RESULTATS CUMULE		239 504,57	8 147,36			231 357,21
RESTES A REALISER 2022			49 336,44		49 336,44	
RESULTATS DEFINITIFS		239 504,57	57 483,80			182 020,77

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire, Christian BOULEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Séance du 29 mars 2023 à 19 heures 00

Date de convocation :
23/03/2023Nombre de conseillers
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés avec pouvoir : M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. Sylvain VOCORET et Mme CHALMEAU Elodie a donné pouvoir à M. GIRAUDON Thibaut

Secrétaire de séance : Mme Vanina CHALMEAU.

N° 2023-10 : Budget commune – Vote du compte de gestion 2022

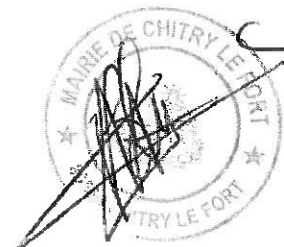
L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du budget de la commune a été réalisé par le Trésorier d'Auxerre, M. HETTICH Thibaut, et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

*Pour copie conforme,
Le Maire, Christian BOULEY*



Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :
23/03/2023Nombre de conseillers
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Séance du 29 mars 2023 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés avec pouvoir : M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. Sylvain VOCORET et Mme CHALMEAU Elodie a donné pouvoir à M. GIRAUDON Thibaut

Secrétaire de séance : Mme Vanina CHALMEAU.

N° 2023-11 : Budget commune – Affectation des résultats 2022

Vu le compte de gestion certifié par le Receveur et considérant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 239 504,57 € et un déficit d'investissement de 57 483,80 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Statuant sur l'affectation du résultat,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

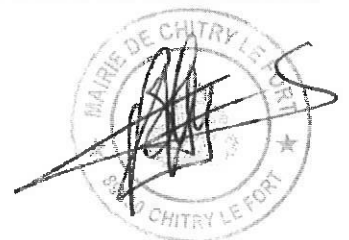
- DECIDE d'affecter le résultat excédentaire 2022 de la section de fonctionnement au Budget Primitif 2023 de la commune de la façon suivante :

- la somme de 57 483,80 € au compte 1068 en recette d'investissement (Excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le déficit d'investissement,

- le solde, soit 182 020,77 €, au compte 002 en recette de fonctionnement (Résultat d'exploitation reporté).

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

*Pour copie conforme,
Le Maire, Christian BOULEY*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :
23/03/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Séance du 29 mars 2023 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés avec pouvoir : M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. Sylvain VOCORET et Mme CHALMEAU Elodie a donné pouvoir à M. GIRAUDON Thibaut

Secrétaire de séance : Mme Vanina CHALMEAU.

N° 2023-12 : Vote des taux d'imposition 2023

Le Maire rappelle aux conseillers que les taux avaient été augmenté de 1,5% en 2022 et propose de garder les mêmes taux pour l'année 2023.

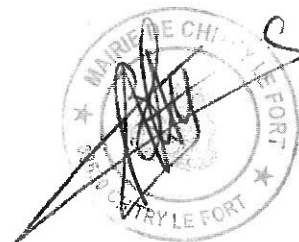
Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DECIDE la reconduction des taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 38,66%,
- Taxe foncière non bâtie : 34,84%,
- Taxe d'habitation (uniquement sur résidence secondaire) : 9,49 %.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

*Pour copie conforme,
Le Maire, Christian BOULEY*



Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :
23/03/2023Nombre de conseillers
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Séance du 29 mars 2023 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés avec pouvoir : M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. Sylvain VOCORET et Mme CHALMEAU Elodie a donné pouvoir à M. GIRAUDON Thibaut

Secrétaire de séance : Mme Vanina CHALMEAU.

N° 2023-13 : Budget commune – Vote du budget primitif 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2023 et après avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VOTE par chapitre les dépenses et les recettes par section,

- ADOPTE le budget primitif de l'année 2023 qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	361 011,00 €	Dépenses :	139 477,14 €
Recettes :	564 515,77 €	Recettes :	139 477,14 €
Excédent de 203 504,77 €			

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Christian BOULEY



Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :
23/03/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Séance du 29 mars 2023 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés avec pouvoir : M. FAULCONNIER Dominique a donné pouvoir à M. Sylvain VOCORET et Mme CHALMEAU Elodie a donné pouvoir à M. GIRAUDON Thibaut

Secrétaire de séance : Mme Vanina CHALMEAU.

N° 2023-14 : Demande de subvention de la Maison Familiale Rurale du Sénonais

Un enfant de Chitry suit une formation à la Maison Familiale Rurale du Sénonais.

Afin de participer aux frais de fonctionnement de cet établissement, la commune a été sollicitée pour le versement d'une subvention d'un montant de 68 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de verser une subvention de 68 € à la Maison Familiale Rurale du Sénonais,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

*Pour copie conforme,
Le Maire, Christian BOULEY*

